

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,
le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°84-2016 – SERVICE DECHETS– CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE DE GARDE-CORPS
DANS LES DECHETTERIES**

M. Daniel BOURZEIX, Adjoint référent au Vice-président en charge de l'environnement, rappelle qu'un état des lieux des différents sites, déchetteries a été réalisé en interne et a révélé un certain nombre de dysfonctionnements. Un audit de sureté de la Gendarmerie Nationale et un rapport Santé Sécurité des agents du Centre de Gestion sont venus compléter ce diagnostic interne.

Un plan d'action de petits travaux de rénovation et d'entretien, ainsi que de mises en sureté des sites est engagé depuis le printemps.

Il indique qu'il est également nécessaire de renforcer la sécurité des usagers des déchetteries en mettant en place des garde-corps répondant à la norme ERP (Etablissements Recevant du Public), minimisant ainsi les risques de chute dans les bennes.

Une consultation a été réalisée pour la fourniture et la pose de gardes corps répondant aux normes ERP, incluant une signalétique sur les déchetteries de Le Guerno, Muzillac, et Nivillac. Concernant la déchetterie de Péaule, un aménagement sécurisé à moindre coût est envisagé, dans l'attente des conclusions de l'étude sur le redéploiement des déchetteries qui devraient intervenir en fin d'année.

Cinq entreprises ont été sollicitées. Une seule entreprise, AZ Métal, a répondu pour un coût total de 43 303,23 € HT, réparti comme suit :

- Pour la déchetterie de Kerbodo à Muzillac : 14 253,18 € HT
- Pour la déchetterie de Saint Michel à Le Guerno : 13 692,04 € HT
- Pour la déchetterie du Lin à Nivillac : 15 358,01 € HT

Il précise que ce matériel pourra être réutilisé ultérieurement sur d'autres sites, en cas de restructuration des déchetteries.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition d'AZ Métal d'un montant de 43 303,23 € HT pour la fourniture et la pose de gardes corps répondant aux normes ERP incluant une signalétique sur les déchetteries de Muzillac, Le Guerno et Nivillac.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/07/16

Le Président,

